

DACP

REF : DACP2013005

Signataire : ED/ESP

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Marché de fourniture de livres et compléments didactiques pour les années 2013 à 2015. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

EXPOSE :

Environ 10 000 élèves sont scolarisés à Aubervilliers en cycle primaire, dont 4 000 en maternelle et 6 000 en élémentaire.

Chaque année, pour accompagner la scolarité de ses écoliers, la ville achète les livres scolaires et compléments didactiques commandés par les écoles et destinés à leurs activités pédagogiques.

En parallèle, afin d'aider les élèves scolarisés dans le cycle primaire, la ville offre à chacun d'entre eux un livre, puis à ceux qui quittent l'enseignement primaire en CM2 ou assimilé, la ville offre un dictionnaire.

Pour couvrir ces besoins, la ville doit passer un marché public, dont le précédent est arrivé à échéance le 31 décembre dernier.

Compte tenu du volume des achats à réaliser, il y a lieu de lancer un marché public à bons de commande passé sur appel d'offres. Il sera passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013, renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, deux fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2015 au plus tard.

Le projet de marché comporte les lots et seuils annuels suivants :

- **Lot n°1** : livres classiques, livres scolaires et compléments didactiques pour les écoles
 - o Seuil minimum : 35 000 € HT
 - o Seuil maximum : 140 000 € HT

- **Lot n°2** : cadeaux offerts aux enfants d'Aubervilliers et prestations de services associées
 - o Seuil minimum : 40 000 € HT
 - o Seuil maximum : 150 000 € HT

Pour rappel, la ville d'Aubervilliers n'est engagée annuellement et sur toute la durée du marché, que sur le seuil minimum de ce dernier. Le seuil maximum ne donne aucun droit au titulaire du marché et n'engage en rien la ville.

Pour information, pour l'année 2012, le montant des dépenses sur ce marché se sont élevées à :

- lot n°1 : 32 588 € HT
- lot n°2 : 52 847 €

En conséquence de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de marché et autoriser le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, à signer les contrats subséquents avec l (es) entreprise(s) ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013005

Signataire : ED/ESP

OBJET : Marché de fourniture de livres et compléments didactiques pour les années 2013 à 2015. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 et 57 à 59,

Vu le projet de marché,

Vu le budget communal,

Considérant que le précédent marché relatif à la fourniture de livres et compléments didactiques est arrivé à échéance le 31 décembre 2012,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché passé sur appel d'offres européen à bons de commande relatif à la fourniture de livres et compléments didactiques passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013, renouvelable par périodes successives d'un an, deux fois au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard.

Ce marché comporte les lots et seuils annuels suivants :

- **lot n°1** : livres classiques, livres scolaires et compléments didactiques pour les écoles :

Seuil minimum : 35 000 € HT

Seuil maximum : 140 000 € HT

- **lot n°2** : cadeaux offerts aux enfants d'Aubervilliers et prestations de services associées

Seuil minimum : 40 000 € HT

Seuil maximum : 150 000 € HT

AUTORISE le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer chacun des contrats subséquents avec l(es) entreprise(s) ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué